



# RESTAURANT SCOLAIRE

## FEUILLET INDIVIDUEL DE RÉSERVATION DES REPAS

(utilisable uniquement après accord de l'inscription)

Ce document doit être envoyé à Mairie de Dijon (CS 73310 – 21033 DIJON CEDEX) ou déposé à l'accueil situé 11, rue de l'Hôpital, (horaires d'ouverture : 8 H – 18 H du lundi au vendredi) impérativement avant le :

**31 décembre 2020**

**Attention : après la rentrée scolaire, toute modification devra être effectuée au plus tard 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du repas et avant 13 heures.**

N° Famille : \_\_\_\_\_

**REPRÉSENTANT LÉGAL**                      **Qualité (père, mère ...)** : \_\_\_\_\_

Nom : ..... Prénom : .....

*L'inscription doit être obligatoirement effectuée par l'un des représentants légaux de l'enfant.*

### PÉRIODE DU 04/01/2021 au 26/02/2021

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

JANVIER 2021

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
4	5	7	8
11	12	14	15
18	19	21	22
25	26	28	29

FÉVRIER 2021

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1	2	4	5
VACANCES			
22	23	25	26

Cochez  
les jours  
dont vous  
avez besoin

### AUTRES POSSIBILITÉS POUR RÉSERVER OU DÉCOMMANDER UN REPAS

**En appelant**  
**RESTO MAIRIE :**  
**numéro vert : 0 800 210 519**  
**entre 8h00 et 13h00**  
**(appel gratuit depuis un poste fixe)**

**Par internet sur :**  
**[www.dijon.fr](http://www.dijon.fr)**  
**en vous connectant à votre compte mydijon**  
**et en accédant aux**  
**Téléservices rubrique « Famille », « Mon espace famille »**

**ATTENTION : les repas non décommandés dans les délais seront facturés, qu'ils aient été pris ou non (sauf maladies signalées auprès de l'école et jours de fermeture liés au fonctionnement de l'école)**

Je soussigné(e) .....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon téléchargeable dans les formulaires en ligne sur [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) en accédant aux téléservices (disponible également sur simple demande) et en avoir accepté les termes.

Fait à : .....le : .....

Signature obligatoire du/des représentants légaux :

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.